

COMMUNE de LES ACHARDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILJON, Hélène LECOMTE, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Gérard JOURDAIN donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Nathalie KARCHER donne pouvoir à Didier RETAILLEAU, Nicole EDOUARD donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Odile DEGRANGE donne pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT donne pouvoir Stéphanie CHIFFOLEAU, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LECOMTE.

Absents excusés : Paul MAZENS.

Absents : Corinne BRAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Madame Hélène LECOMTE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

D26092022-02 CertiNergy - Convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Vu le code de l'énergie,

Vu les statuts du SyDEV,

Considérant la Convention passée avec le SyDEV en date du 25/05/2021 dans le cadre du programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics finançant à hauteur de 50 000 € le projet Antoine Rigaudeau et en particulier l'article 3 « Cession des certificats d'économies d'énergie (CEE) »,

Considérant que cette convention de regroupement avec CertiNergy fait suite à la convention passée avec le SyDEV et que celle-ci a pour objet de permettre à la commune des Achards de déposer des dossiers Certificats d'Economies d'Energie (CEE),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec CertiNergy, .
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Le Maire,

Michel VALLA



La secrétaire de Séance

Hélène LECOMTE

Fait et délibéré à Les Achards,

Les jour, mois et an susdits,

Publié sur le site internet le

Au registre

03 OCT 2022